

Zeitschrift: Patrimoine fribourgeois = Freiburger Kulturgüter
Band: - (1994)
Heft: 4: L'ancien couvent des augustins de Fribourg : restauration du prieuré
= Das ehemalige Augustinerkloster Freiburg : die Restaurierung des
Priorates

Artikel: Conserver : transformer et inventer. L'intervention de 1992
Autor: Castella, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1035878>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSERVER: TRANSFORMER ET INVENTER L'INTERVENTION DE 1992

CLAUDE CASTELLA

Le plan: la suppression et l'intégration des ajouts

Parmi les transformations qui ont modifié la configuration du plan de l'ancien prieuré depuis le milieu du XIX^e siècle, les plus importantes ont touché le secteur de l'entrée. Le mur de séparation des deux locaux au rez-de-chaussée côté cour, encore présent sur les plans de 1848 (fig. 32), a été démoli après 1866, pour l'aménagement de la cuisine de la prison (fig. 33 et 35). Il a été remplacé dans sa fonction statique par une poutre métallique. Lors de l'installation des Archives de l'Etat en 1918, le local est utilisé, en partie, pour l'aménagement d'un accès à l'aile sud-est du bâtiment à travers la cour le long de la façade de l'église (fig. 1). Au premier étage, la séparation des deux locaux côté cour a été déplacée lors de l'aménagement de l'appartement du concierge (fig. 34). Les autres transformations ont consisté en des ajouts réversibles. Des galandages ont été construits pour l'aménagement de locaux sanitaires aux premier et second étages. Les couloirs du rez-de-chaussée et du premier étage ont été coupés afin de séparer le domaine des Archives et l'appartement du concierge installé au premier étage. Au rez-de-chaussée, la communication avec l'aile nord-est, encore présente sur les plans de Spielmann (1916), a été obturée.

Dans le cadre de la récente intervention, les ajouts ont été éliminés (fig. 1/2/3). Le plan a été rétabli dans la configuration attestée par les plans de 1848, à l'exception du secteur de l'entrée. Les contraintes liées à l'exploitation du bâtiment des Archives ne permettaient pas d'envisager le rétablissement des deux locaux du rez-de-chaussée côté cour. Dans l'ancienne loge du portier, un décor mural a été découvert qui indique que la cloison séparant la loge de l'entrée a été construite postérieurement. La décision de mettre au jour le décor a impliqué la démolition de la cloison.

La logique de la suppression des ajouts interdisait d'envisager l'installation des locaux sanitaires dans l'aile du prieuré. Il importait également d'éviter l'impact des infrastructures (conduites et écoulements) sur la substance ancienne conservée et remise en état, plus particulièrement les plafonds. Les locaux sanitaires ont été aménagés dans l'aile nord-est dont les murs intérieurs ont été démolis lors de l'installation des Archives de l'Etat au début du XX^e siècle. Ils ont ainsi retrouvé

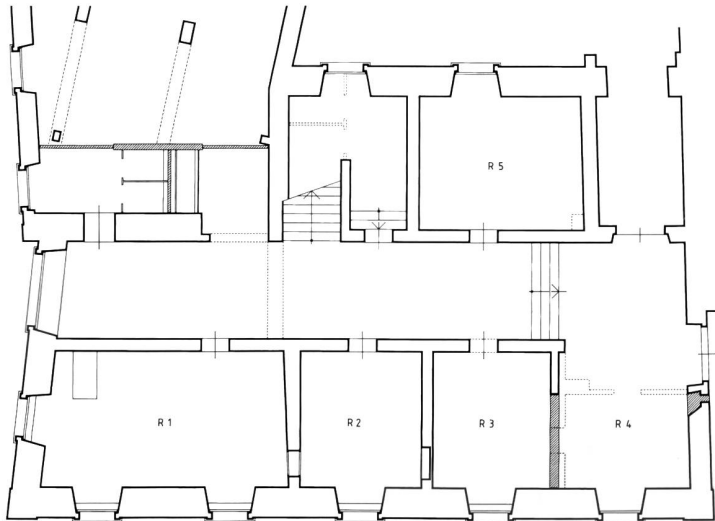
un emplacement déjà destiné à cet usage, au-dessus du canal des anciennes latrines (fig. 32). Le mur de séparation entre les deux ailes du bâtiment a été dédoublé et les nouveaux locaux ont été insérés dans cet espace intercalaire. L'ajout est en quelque sorte intégré dans une épaisseur donnée à la structure (fig. 1/2).

La réparation de la structure

Les murs intérieurs du rez-de-chaussée sont constitués d'une maçonnerie de moellons; ceux des étages d'une construction à colombages. L'installation au cours des siècles de poêles et de canaux de fumée a endommagé gravement la structure en bois: la suppression d'éléments constitutifs des colombages a déstabilisé la construction (fig. 4). Des fléchissements sensibles des poutres et des fissures importantes dans le revêtement de plâtre des parois signalaient les désordres statiques. Les impératifs liés à l'assainissement de la structure ont impliqué le démontage des poêles et la démolition des canaux de fumée responsables des dégâts. La logique de l'intervention a été celle de la réparation. Les éléments anciens ont été maintenus en place. Les parties manquantes n'ont pas été reconstituées dans leur forme originelle, mais remplacées par une construction en bois satisfaisant aux exigences statiques de la consolidation et de la stabilisation de la construction (fig. 5).

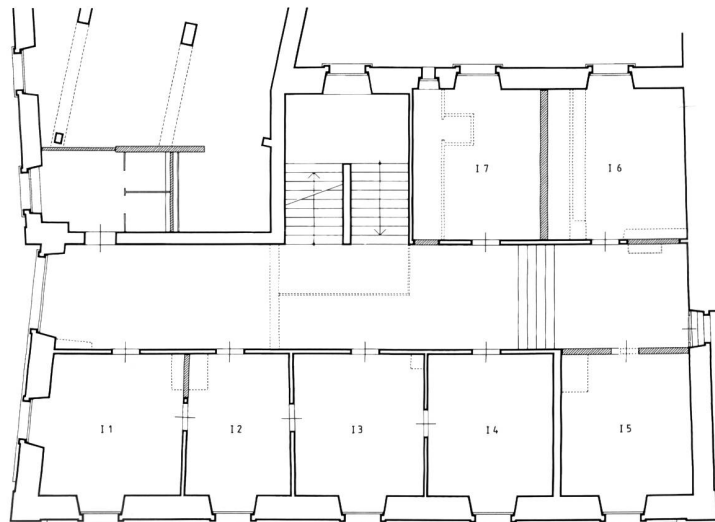
Le secteur de l'angle est du bâtiment a été particulièrement touché par la déstabilisation de la structure. L'ordonnance particulière des locaux rendait le secteur en question plus sensible: non-superposition des parois entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Les options de restauration prises au rez-de-chaussée (mise au jour du plafond peint et de décors muraux) empêchaient toute intervention de consolidation à ce niveau. L'ancienne paroi du premier étage a été remplacée par un pan de bois triangulé supportant la structure de l'étage supérieur en déchargeant la poutre sur rez-de-chaussée (fig. 6/7). Du point de vue statique, l'obsolescence de l'élément, considéré dans l'ensemble du système constructif, rendait son remplacement inévitable.

La configuration actuelle du local côté cour au rez-de-chaussée résulte de plusieurs transformations: le mur de séparation des deux locaux d'origine a été

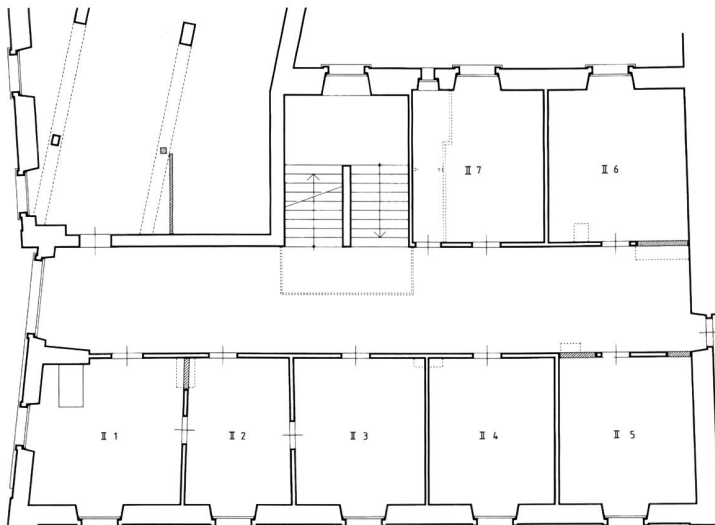


Le prieuré, 1992

1 plan du rez-de-chaussée



2 plan du premier étage



3 plan du deuxième étage

démoli et remplacé dans sa fonction statique par une poutre métallique. La décision de remettre au jour l'ancien plafond peint invitait à envisager la suppression de la poutre métallique. La poutre a été remplacée à l'étage supérieur par un pan de bois triangulé prenant la place de l'ancienne paroi démolie et déplacée au début du XX^e siècle (fig. 8). Les exigences liées à l'assainissement de la structure constructive ont conduit au rétablissement de la configuration originelle du plan (fig. 2).

La remise en état des structures verticales devait être accompagnée de consolidations locales des poutraissons. La priorité ici également a été accordée à la conservation. Les poutraissons existants, même déficientes, ont été maintenus. La consolidation a consisté non au remplacement mais à l'adjonction d'éléments. Le renforcement des poutraissons a été obtenu par la mise en place d'un plancher d'aggloméré d'une épaisseur de 40 mm vissé à la poutraison.

En évitant, dans toute la mesure du possible, le remplacement des éléments existants et en procédant par compléments et adjonctions, la réversibilité de l'intervention est assurée même au niveau de la structure constructive.

La récupération du second œuvre

Tous les éléments de la construction susceptibles d'être réutilisés ont été conservés. La démarche a été celle de la récupération. La raison est ici autant de l'ordre de l'économie que de la protection du patrimoine. *"A quoi bon jeter, si ça peut servir?"*

Les sols existants ont été démontés dans les cas où les exigences d'assainissement de la structure le nécessitaient (consolidation des poutraissons). Les anciens planchers découverts sous les couches de revêtements successifs ont été réutilisés. Dans les autres cas, seuls les revêtements de surface (moquette, lino, carrelage) ont été remplacés.

Le traitement des revêtements de parois obéit à la même logique. L'enlèvement des revêtements existants a été subordonné aux exigences de la remise en état de la structure ou de la restauration de décors. Dans les autres cas, les revêtements existants (boiseries et plâtre) ont été maintenus en place. Les plafonds en bois existants ont tous été conservés. Les plafonds de plâtre ont été conservés et réparés à moins que des sondages aient indiqué la présence d'anciens plafonds en bois alors dégagés. Indépendamment de leur valeur au titre de l'histoire



4 L'installation de poêles et de canaux de fumée a endommagé la structure des colombages



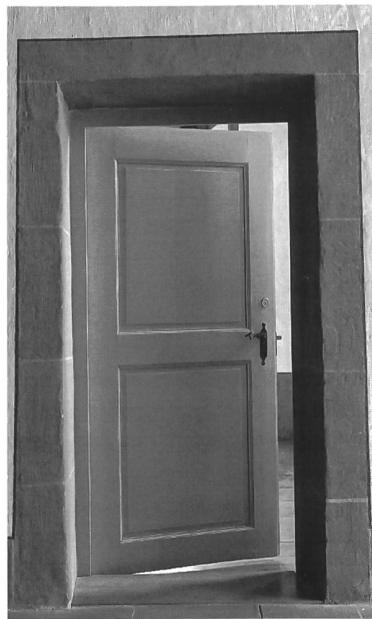
5 Les éléments anciens ont été maintenus en place, la structure réparée, consolidée et stabilisée



6-7 Un colombage obsolète du point de vue statique a été remplacé par un pan de bois triangulé supportant la structure de l'étage supérieur et déchargeant la poutraison de l'étage inférieur



8 Un pan de bois triangulé prenant la place d'une ancienne cloison démolie au début du siècle a permis de supprimer une poutre métallique à l'étage inférieur



9-10 Les anciens vantaux de portes ont été réutilisés sur des cadres en applique permettant d'adapter les dimensions des percements à celles des portes

11 Les fenêtres anciennes ont été conservées et doublées d'un guichet extérieur



12-13 Pour accompagner la restitution du décor mural du couloir du rez-de-chaussée, le plafond en plâtre a été remplacé par un plafond à caissons reconstitué sur la base d'anciens couvre-joints découverts lors de la démolition

de l'art, les portes ont toutes été conservées et réutilisées, de la menuiserie ordinaire à la pièce d'ébénisterie. Dans le couloir du rez-de-chaussée, le décor mural en grisaille a été remis au jour et restitué. Cette option impliquait le démontage des cadres, faux cadres et embrasures des portes. Les anciens vantaux de portes ont, malgré tout, été réutilisés sur des cadres en applique

permettant d'adapter les dimensions des percements à celles des portes (fig. 9/10). Les fenêtres les plus anciennes (milieu du XVIII^e siècle) ont été conservées et doublées d'un guichet extérieur afin d'en améliorer les performances (fig. 11).

Les options de restauration ont impliqué dans certains cas le remplacement d'éléments qui, du point de vue de

leur état, auraient pu être conservés. Pour accompagner la restitution du décor mural en grisaille du couloir du rez-de-chaussée, le plafond en plâtre a été remplacé par un plafond en bois à caissons reconstitué sur la base d'anciens couvre-joints découverts lors de la démolition du plafond plâtre (réutilisation dans la sous-construction du plafond) (fig. 12/13). Dans le but d'unifier l'aspect de la façade, les fenêtres plus récentes ont été remplacées par des fenêtres à doubles vitrages dont le guichet extérieur reproduit les divisions des anciennes fenêtres conservées.



14 La porte de la chambre du prieur vue de l'intérieur: vantail Louis XIII de 1680/85, chambranle de 1917 (?)

Conserver c'est inventer

Un bâtiment subit au cours des ans des transformations, des adaptations aux exigences des usages et des goûts. Il nous propose une composition d'éléments hérités de périodes différentes, réinterprétés dans des mises en scène successives. Envisager une restauration du bâtiment considéré globalement n'a, dès lors, guère de sens. Tout au plus pouvons-nous envisager la restauration de certaines composantes et proposer un nouvel assemblage des éléments hérités du passé en réponse aux exigences de la nouvelle destination de l'édifice. Le décor mural de l'entrée se trouve inséré dans un lieu qui lui est devenu étranger aux cours des transfor-

mations qui ont affecté la construction (particulièrement l'aménagement de l'accès à l'aile sud-est du bâtiment) (fig. 51). Le décor mis au jour rend sensibles les modifications du bâtiment et acquiert par là même une signification nouvelle. L'ancien décor en grisaille des murs du couloir du rez-de-chaussée constitue pour les portes réutilisées (fin XVIII^e ou XIX^e) un environnement qu'elles n'avaient jusqu'à présent pas encore connu. Les cadres en applique rendent sensible le nouvel assemblage des deux éléments étrangers (fig. 10). Au deuxième étage, dans l'ancienne chambre du prieur, un décor mural original a été remis au jour. Le vantail Louis XIII de la porte retrouve un décor qu'il a peut-être déjà connu; il est mis en scène de manière inédite par un chambranle plus tardif étranger au décor mural (fig. 14).

L'élément conservé est réactualisé dans la mesure où ses relations au contexte ont changé, modifiant par là même son expression, quelles que soient les options prises pour sa "restauration". Conserver, c'est toujours d'une certaine manière transformer, déceler les composantes principales d'un bâtiment, ses éléments les plus expressifs, et les mettre en scène sous l'éclairage d'une destination nouvelle. Considéré globalement, un bâtiment n'est jamais rétabli dans un état antérieur; il est établi dans un nouvel état constitué par l'assemblage inédit de différents éléments hérités du passé. Dans ce sens, conserver c'est toujours, dans une certaine mesure, inventer.

Zusammenfassung. Das Ziel der baulichen Sanierung des Priorats des ehem. Augustinerklosters war ein doppeltes: Die Wiederherstellung der ursprünglichen Raumkonzeption und die Erhaltung von möglichst vielen Konstruktions- und Ausstattungselementen. Basis hierzu waren sowohl wirtschaftliche wie denkmalpflegerische Überlegungen: "Weshalb wegwerfen, wenn die Sache noch brauchbar ist?" Die Auswechslung konstruktiver Elemente wurde wenn möglich vermieden und durch ergänzende Elemente gelöst. Bei der Ausstattung wurden verschiedene Interventionstypen angewendet, von fachgerechter Restaurierung und simpler Wiederherstellung bis zu Umbau und Anpassung.

Die Gesamtsanierung wollte das Gebäude nicht in einen früheren Zustand versetzen, sondern einen neuen schaffen, der die verschiedenen Teile früherer Zeiten in einer noch nie dagewesenen Kombination zeigt und für die neue Funktion inszeniert. So verstanden, bedeutet Denkmalpflege immer ein Stück Invention.